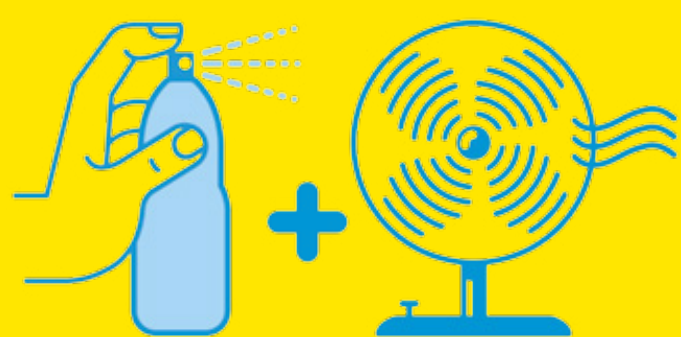
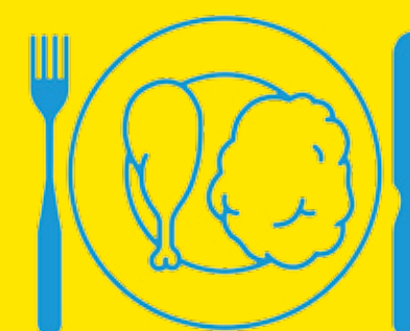


CANICULE, FORTES CHALEURS

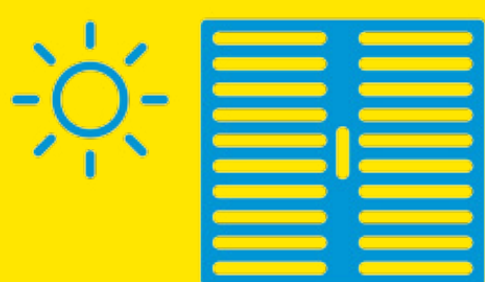
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques

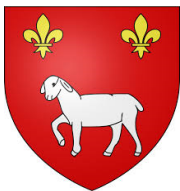


BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)





FICHE A CONSERVER

En cas d'alerte canicule déclenchée par le Préfet, le CCAS d'ANJOUTEY met en place des mesures spécifiques pour apporter conseil et assistance.

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches avec son accord :

- PAR ÉCRIT EN RETOURNANT LA FICHE JOINTE.

NUMÉROS UTILES (appel gratuit depuis un poste fixe) :

MÉDECIN TRAITANT
SAMU	15
MÉDECIN DE GARDE	3966
POMPIER	18
HÔPITAL NORD FRANCHE COMTÉ	03 84 98 20 20
INFO CANICULE	0 800 066 666

NE SOYEZ PAS SEUL FACE A LA CANICULE
N'HÉSITÉZ PAS À VOUS FAIRE AIDER ET À AIDER
APPELEZ LE CCAS AU 03 84 54 66 45

FICHE A NOUS RETOURNER

Cette démarche d'inscription sur le registre des personnes fragiles et isolées en cas de canicule est **volontaire et facultative**.

Elle s'inscrit dans le cadre de la prévention d'une éventuelle canicule*

Autorise la commune à m'inscrire

ou

Demande à la commune l'inscription de la personne ci-dessous:

Nom : Prénom :

Date de naissance :

- Personne de plus de 65 ans
- Personne de 60 ans et inapte au travail
- Adulte handicapé

Adresse :

Tél fixe Tél portable

Bénéficiez-vous d'un service d'aide à domicile ?

OUI NON

Si oui, lequel: A quel rythme.....

Bénéficiez-vous d'un service de repas à domicile ?

OUI NON

Si oui, lequel: A quel rythme.....

Bénéficiez-vous d'une infirmière à domicile ?

OUI NON

Si oui, lequel: A quel rythme.....

Disposer vous d'une télé-alarme?

OUI NON

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Tél fixe Tél portable

Adresse :

Personne ayant fait l'inscription si différente de l'inscrit

Nom : Prénom :
Tél fixe : Tél portable :
Adresse :

* Loi2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Décret 2004-926 du 1er septembre 2004. Circulaire ministérielle du 28 mai 2010.

Avez-vous prévu de vous absenter de votre domicile cet été?

- OUI NON
- NE SAIS PAS (prévenir le CCAS en cas d'absence)

Si oui, préciser vos périodes d'absences:

.....

- J'accepte d'être inscrit(e) dans un fichier informatique tenu de façon confidentielle par le CCAS
- J'accepte de communiquer toute modification me concernant postérieure à mon inscription
- J'ai bien noté que je peux demander à tout moment ma radiation de ce fichier

Fait à: le:

Signature:

A RETOURNER OU A RAPPORTER:

Par courrier :

MAIRIE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1 RUE FRAIRIE

90170 ANJOUTEY

Loi du 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Décret 2004-926 du 1er septembre 2004. Circulaire ministérielle du 28 mai 2010. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant

La commune

d'Anjoutey